

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°26

OBJET :

AIDES A
L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE

ATTRIBUTION DE
SUBVENTION

ENTREPRISE
REINHAUSEN
FRANCE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

18 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1511-3,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires de la République,

Vu la circulaire du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,

Vu la délibération du 28 septembre 2017 relative à la délégation partielle de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil Départemental de l'Allier,

Vu la convention de partenariat du 24 octobre 2017 entre le conseil départemental de l'Allier et la communauté d'agglomération Vichy Communauté portant sur la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises,

Considérant la demande de l'entreprise Reinhausen France relative à la réalisation d'un programme d'investissement immobilier sur la commune de Cusset (zone des Graves) estimé à 2 189 385 € HT, la mise en œuvre d'investissement matériel productif estimé à 2 361 000 € HT, et la création de 40 emplois en CDI équivalent temps plein,

Considérant que Reinhausen France, filiale de Maschinesfabrik Reinhausen compte tenu de la taille du groupe est assimilée à une grande entreprise (GE) selon la définition européenne,

Considérant la demande de Reinhausen France auprès du conseil départemental de l'Allier d'une subvention à hauteur de 180 000 €,

Considérant la nature du projet économique, et conformément à la convention de délégation entre le Département et la Communauté d'agglomération,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'octroyer une subvention à la société Reinhausen France à hauteur de 20 000 € en complément de l'aide départementale,
- D'établir une convention tripartite fixant les obligations du maître d'ouvrage et du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une subvention de 20 000 € à la société Reinhausen France,
- De donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la convention attributive de subvention,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2018 AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION - ENTREPRISE REINHAUSEN FRANCE

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 18/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_26-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_26-DE-
1-1_1.pdf)